

La lettre du CCAS

Editorial



Chères Annœullinoises,
Chers Annœullinois,

La fin du confinement était attendue avec une certaine impatience.

Il était temps en effet de reprendre une vie plus normale tout en restant prudent, en respectant les gestes barrières et la distanciation sociale car ce virus, qui a bouleversé le monde et figé notre pays, reste en circulation.

Il a fait couler beaucoup de larmes dans les cœurs de ceux qui ont perdu un être cher et donne beaucoup d'incertitudes pour ceux qui sont sans travail.

Continuons à être vigilants et solidaires avec les personnes âgées, isolées, dépendantes ou handicapées car la période estivale arrive avec ses fortes chaleurs.

Dans ce cadre, le CCAS met en œuvre un dispositif de prévention «Plan Canicule». Les personnes peuvent se faire connaître auprès du CCAS pour figurer sur le registre communal afin que nos services puissent leur venir en aide en cas de besoin.

En parcourant cette lettre, vous constaterez que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est resté et restera mobilisé pour surmonter les difficultés présentes et à venir.

La COVID-19, un virus qui « *nous rappelle à notre humanité et à notre condition d'être profondément sociaux, inséparables les uns des autres* » Edgard Morin.

Citation que nous apprécions, car elle reflète bien notre définition de la SOLIDARITÉ.

Gardons le sourire même avec un masque et bel été à tous !



semaine
Bleue

A vos agendas !

La semaine bleue aura lieu du 4 au 10 octobre !

Prochainement, le programme détaillé sera distribué dans vos boîtes aux lettres.

Cordialement,

Philippe PARSY
Le Président du C.C.A.S

PLAN CANICULE : SANTÉ EN DANGER !

Vous êtes âgé (es) de plus de 65 ans et vous souhaitez être recensés dans le cadre de la mise en place du PLAN CANICULE (du 1^{er} juin au 30 septembre 2020) : il convient aux familles ou aux voisins, d'informer le Centre Communal d'Action Sociale en composant le 03.20.90.41.55 ou par mail :

christine.leroy@ville-annoeyllin.fr

La situation d'isolement qu'elle soit permanente ou temporaire de la personne seule, âgée ou handicapée, peut-être susceptible de lui faire bénéficier d'action de prévention, de veille et de secours pendant la période estivale.



Conseils préventifs :

- > Évitez-les sorties aux heures les plus chaudes
- > Si vous devez sortir, portez un chapeau, des vêtements légers et emportez une bouteille d'eau
- > Maintenez les fenêtres et volets fermés durant la journée. Ouvrez la nuit
- > Buvez le plus possible, même sans soif
- > Mangez normalement en fractionnant vos repas si nécessaire
- > N'hésitez pas à utiliser un brumisateur.

Si nécessaire appeler un médecin !

Rappel : Certains établissements sont fermés au cours de cette période, entraînant une prise en charge des personnes fragilisées par leur famille. Un agent du CCAS vous contactera régulièrement ou se déplacera à domicile, à votre convenance, afin de vous aider et vous conseiller. Si vous êtes concernés et souhaitez être recensés, faites le nous savoir.

POUR TOUT COMPLEMENT D'INFORMATIONS : N'HESITEZ PAS A CONTACTER LE CCAS AU 03.20.90.41.55

Recommandations relatives à la prise en charge des personnes concernées par le Plan Canicule, en cas de fortes chaleurs dans le contexte de l'Epidémie COVID-19

Durant la prochaine période estivale la survenue de vagues importantes de chaleur pourrait compliquer les mesures liées à l'épidémie de Covid-19. Face à cette situation et malgré le contexte d'épidémie, les recommandations visant à prévenir les risques sanitaires chez les personnes âgées et autres personnes fragiles s'appliquent. Il convient toutefois d'être vigilant sur les modalités du diagnostic et la prévention des complications liées à certains traitements.

Prévention des complications liées à certains traitements et certaines pratiques

- > Le paracétamol fréquemment utilisé à visée symptomatique dans l'infection du Covid-19 est contre indiqué en cas de coup de chaleur car inefficace et potentiellement délétère.
- > L'utilisation de ventilateur est préconisée avec une brumisation, dans une pièce où se trouve une seule personne (le ventilateur doit être stoppé avant qu'une autre personne n'entre dans la pièce).
- > Par contre, dans les espaces collectifs de petit volume, clos ou incomplètement ouverts, l'utilisation de ventilateurs à visée de brassage/rafraîchissement de l'air est contre indiquée dès lors que plusieurs personnes sont présentes dans cet espace.
- > L'adaptation du lieu de vie de la personne est important pour assurer la prévention des conséquences de la chaleur et tout particulièrement dans le contexte de l'épidémie de Covid-19.

RAPPEL

RAPPEL DES GESTES BARRIERES

La meilleure des protections pour vous et pour vos proches est de respecter les mesures barrières

- > **La distanciation physique**
- > **En complément, portez un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée**
- > **Lavez-vous régulièrement les mains avec de l'eau et du savon ou une solution hydro-alcoolique.**



Afin de faciliter vos démarches de la vie quotidienne, le CCAS propose les services suivants tout en maintenant les gestes barrières de sécurité sanitaire du COVID-19 : Masque, visière, gel hydroalcoolique et gants.

Le service « petits dépannages »

Réalisation des **petits travaux** d'intérieur, de petites réparations diverses ou de jardinage. Service à destination des personnes retraitées, isolées ou handicapées.

Un service de prestations « hommes toutes mains » vous propose :

- > Jardinage, entretien de pelouse, de terrasses etc...
- > Bricolage (fuite de robinet, carreau cassé, remplacement d'une ampoule ou d'un joint etc...)

En cas de doute sur la faisabilité de l'intervention, l'agent se rend sur place afin d'estimer le travail demandé en adéquation avec ses missions et sans empiéter sur l'artisanat local.

Le service « d'aide aux courses »

L'objectif de ce service est de maintenir le lien avec l'extérieur, de resserrer le lien social tout en gardant une certaine autonomie. Ce service est réservé aux personnes retraitées, isolées ou handicapées dans l'incapacité de se déplacer seules.

Les prestations proposées dans le cadre d'un accompagnement sont :

- > Les courses alimentaires
- > Les rendez-vous chez le médecin, kiné, dentiste, pharmacie, etc....
- > Les démarches en banques
- > En promenade, au marché, chez le coiffeur, le fleuriste, la boulangerie etc....
- > Au cimetière
- > Rendre visite à un proche en maison de retraite ou au foyer logement

Cette liste n'est pas exhaustive, et toutes vos demandes seront étudiées tout en respectant votre et notre sécurité.

**Le coût : 2 € de l'heure par intervention pour les personnes non imposables
4 € de l'heure par intervention pour les personnes imposables**

Le service « allo mairie »

Service **GRATUIT** de démarches administratives à domicile proposé sur rendez-vous en contactant le CCAS.

Ce service de dépannage administratif est proposé :

- > Aux personnes âgées dans l'incapacité de se déplacer en mairie
- > Aux personnes handicapées ou sortant d'hospitalisation, personnes accidentées
- > Aux personnes isolées ayant des enfants en bas âge.

GRATUIT





Concert

adamo

VEN. 18 SEPTEMBRE 2020

A 20H - KURSAAL A OSTENDE

**RDV à 17h15 Salle des fêtes
Départ 17h30
Retour sur Annœullin, minuit**

RÉSERVÉ AUX ANNOEULLINOIS

57€ PAR PERSONNE

Le coût réel de ce concert est de 77€ par personne (transport + billet).
Le C.C.A.S prend en charge la somme de 20€ par personne.

Pour le moment, les organisateurs n'ont pas fait d'annonce particulière. Ce concert est maintenu, sous réserve des mesures sanitaires en place, même si la situation ne manquera pas d'évoluer d'ici là. Une période de pré-inscription est ouverte dès à présent, uniquement par tél. au 03 20 90 41 55. Au vu de la crise sanitaire, le règlement se fera à partir du 7 septembre.

Renseignements au 03 20 90 41 55

Repas spectacle du 4 octobre

Inscriptions du 31 août au 11 septembre

(Sous réserve des mesures sanitaires en place à la date du repas)

**Remise immédiate du coupon
au moment de l'inscription
(Voir fiche détaillée jointe)**

**Pour tout renseignement
03 20 90 90 78**

beatrice.delestre@ville-annoeullin.fr

RENDEZ-VOUS ANNUEL !
semaine **Bleue**

Centre Communal d'Action Sociale



Repas Spectacle

ANNUEL

Dimanche 4 Octobre
A 12H - SALLE DES FÊTES
Attention, places limitées

Conditions d'inscription
sous réserve des mesures sanitaires en place

Avoir 69 ans et plus, résider sur la commune d'Annœullin
Inscription **du 31 Août au 11 septembre 2020**
auprès de Béatrice du CCAS, au 4^{ème} étage de l'Hôtel de Ville.

Une carte d'embarquement vous sera remise
au moment de votre inscription.
Elle sera à présenter à l'entrée de la salle des fêtes, le 4 octobre 2020.



Centre Communal d'Action Sociale - Hôtel de Ville - Grand'Place - 59112 Annœullin - Tél. 03 20 90 78

Concepts : Service Communication de la Ville d'Annœullin - 100 rue de la République - 59112 Annœullin - Tél. 03 20 90 78



Éditée par le CCAS de la Ville d'Annœullin
Directeur de Publication : Philippe Parsy Maire, Président du CCAS
Conçue et réalisée par le Service Communication de la Ville d'Annœullin
Crédits photos : Service Communication de la Ville d'Annœullin
Impression : Imprimerie HECHTER à Vendin les Béthune



C.C.A.S

Hôtel de Ville, Grand Place
4^{ème} étage

59112 Annœullin

Tél. 03 20 90 41 55

Fax : 03 20 85 94 16

christine.leroy@ville-annoeullin.fr